

23-10-2018 Foire LOME  
Faire de toutes les opportunités

1800 EXPOSANTS  
300 000 VISITEURS

LIEN DE CHAÎNE DE VALEUR,  
VECTEUR DE PROGRÈS ÉCONOMIQUE



Récépissé n°0149/14/03/01/HAAC N°598 du 12 Novembre 2018  
Prix : 250F CFA

# Nouvelle OPINION

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicité

## Situation sociopolitique au Togo :

P2

### Le Ministre Gilbert Bawara se prononce



Le ministre Gilbert Bawara

## Législatives du 20 décembre 2018 :



P.3

# La bataille s'annonce rude entre ANC - PNP

Pour une campagne équitable et aisée :

1,5 milliard FCFA pour accompagner les partis politiques engagés aux prochaines législatives

P.4

Optimiser la valorisation des productions locales :

**SOGEA SATOM offre un bâtiment polyvalent à l'ONG Mac Maël Agri**



P.7



# ANNONCES

## Situation sociopolitique au Togo :

# Le Ministre Gilbert Bawara se prononce

Le ministre togolais de la fonction publique a confié dimanche à Togobreakingnews.info que le communiqué des facilitateurs sur la rencontre de Conakry est authentique et ne contenait rien d'inexact, suite aux informations recueillies auprès des facilitateurs et de la Commission de la CEDEAO. Il est convaincu que la coalition des 14 partis de l'opposition s'en est également enquis auprès des autorités guinéennes et des autres instances compétentes. Au sujet de l'appel à la mobilisation lancé par la Coalition de l'opposition, le ministre Bawara indique que le pouvoir s'est préparé à toutes les éventualités et promet une sortie officielle du gouvernement pour éclairer les togolais.

Depuis son retour de Conakry, à l'issue des entretiens et des échanges qui se sont déroulés avec Alpha Condé, Co-facilitateur de la CEDEAO dans la résolution de la situation socio-politique togolaise, le gouvernement s'est soigneusement abstenu de tout commentaire et déclaration. Il s'est plu-



Le ministre Gilbert Bawara

tôt concentré sur les préparatifs visant à la tenue des élections législatives et à l'adoption des réformes constitutionnelles. Le corps électoral a été convoqué pour le scrutin maintenu au 20 décembre et le projet de loi de modification constitutionnelle a été adopté et envoyé dans la foulée à l'Assemblée nationale.

"Après l'initiative et les discussions de Conakry, le gouvernement a continué de travailler en toute sérénité et responsabilité en liaison étroite avec les facilitateurs et en consultations permanentes avec tous les membres du Comité de suivi ainsi

que les dirigeants de la sous-région", confie Gilbert Bawara.

Abordant la question de l'authenticité du communiqué de la facilitation diffusé vendredi nuit, le ministre affirme que le gouvernement togolais a obtenu confirmation auprès de la Commission de la CEDEAO et auprès des facilitateurs.

"Samedi, le gouvernement s'est enquis auprès de la Commission de la CEDEAO et auprès des facilitateurs concernant l'authenticité et la teneur du communiqué publié par la représentation de la CEDEAO à Lomé. Confirmation nous a été

donnée, de même que cela a été également fait aux interlocuteurs attirés de la coalition des 14 partis de l'opposition aux dires de la facilitation", affirme M. Bawara.

Le porte-parole du gouvernement estime que des décisions importantes ont été prises et annoncées par le gouvernement et la CENI ces derniers jours "en prenant en considération les conclusions dégagées des discussions qui ont eu lieu à Conakry avec le Président Alpha Condé et les membres du Comité de suivi de la feuille de route de la CEDEAO".

"Nous aurons l'occasion, très rapidement, de nous exprimer publiquement, de situer les Togolais et d'éclairer l'opinion nationale et internationale sur tous les sujets liés à la mise en œuvre scrupuleuse des décisions et recommandations de la CEDEAO à la lumière des récents développements de l'actualité", promet-il, avant d'ajouter que le gouvernement et la majorité ne sont pas intéressés par "l'agitation et la fébrilité qui se sont emparées

de certains milieux politiques et médiatiques".

Au sujet de l'appel à la mobilisation populaire lancé samedi par la porte-parole de la coalition des 14 partis politiques dans un communiqué, Gilbert Bawara relativise et pense qu'il s'agit des "mots d'ordre tapageurs et intempestifs".

"Nous connaissons la chanson et le refrain, et nous sommes suffisamment avertis et préparés à toutes les éventualités depuis bien longtemps. Personne n'est dupe de ce qui se trame dans les officines de certains partis politiques membres de la coalition", a-t-il noté.

Pour finir, le porte-parole du gouvernement togolais dit "encourager la presse et les médias togolais à faire preuve de plus de professionnalisme et d'objectivité" dans ce genre de situations, en allant à la source de l'information et en faisant l'effort de vérification plutôt que de "s'en remettre aux rumeurs ou de relayer des spéculations et supputations".

Source : Togo Breaking News

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE (CENI)  
N° 026 /2018/P/CENI

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Sudat - Liberté - Paix

COMMUNIQUE RELATIF A  
L'APPEL A CANDIDATURES POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES 2018

Dans le cadre de l'organisation des élections législatives du 20 décembre 2018 et conformément au décret pris en conseil des ministres ce jeudi 08 novembre 2018, le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) informe les partis politiques, les regroupements de partis politiques et les groupes de candidats indépendants que le dépôt des dossiers de candidature commence le 09 novembre 2018 à 07 heures et prend fin le 14 novembre 2018 à minuit.

Le président de la CENI rappelle que, conformément au Code électoral :

- est éligible, tout Togolais de naissance, âgé de 25 ans révolus à la date des élections et inscrit sur une liste électorale, sachant lire et écrire en langue officielle ;
- les candidats ne doivent pas être frappés d'inéligibilité ou se trouver dans une situation d'incompatibilité ;
- les députés sont élus au scrutin de liste bloquée à la représentation proportionnelle ;
- chaque liste comporte le double du nombre de sièges à pourvoir par circonscription électorale. Les candidats sont déclarés élus selon l'ordre de présentation sur la liste ;

Chaque dossier doit comporter :

- une déclaration individuelle de candidature comportant le nom, les prénoms, le sexe et le lieu de naissance de chaque candidat sur la liste ainsi que son numéro de carte d'électeur, sa profession et son domicile avec l'indication de son service, emploi et lieu d'affectation s'il est agent de l'Etat, d'une collectivité locale ou d'une entreprise ; elle doit mentionner que l'intéressé ne se trouve dans aucun des cas d'inéligibilité prévus par la loi ;
- les renseignements nécessaires à l'impression du bulletin unique de vote, en l'occurrence la désignation du parti politique, du regroupement de partis politiques ou du groupe de candidats indépendants concerné(s) par la liste, le logo sur support papier et sur CD du parti, du regroupement de partis ou du groupe de candidats indépendants ;
- la mention de la circonscription électorale.

La déclaration individuelle de candidature doit être accompagnée des pièces suivantes :

- une copie légalisée du certificat de nationalité togolaise ;
- une copie légalisée de l'extrait de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu ;
- un extrait du bulletin n° 3 du casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- une photo d'identité ;
- une déclaration par laquelle l'intéressé certifie qu'il pose sa candidature et qu'il ne se trouve dans aucun des cas d'inéligibilité prévus par la loi.

A l'exception du dernier jour de dépôt où il sera organisé une permanence, les dossiers de candidature seront reçus au siège de la CENI les jours ouvrables de 07 h 00 à 17h 30.

Des formulaires de déclaration individuelle de candidature et des formulaires de transmission de candidature sont disponibles au Secrétariat de la CENI à Lomé.

Chaque déclaration individuelle de candidature est rangée dans une chemise portant les indications suivantes :

- le nom du parti politique ou le nom du regroupement de partis politiques légalement constitué ou la mention «indépendants» ;
- la circonscription électorale ;
- le nom du candidat ;
- le numéro d'ordre de présentation sur la liste de candidature.

L'ensemble des déclarations individuelles d'une liste et les renseignements nécessaires à l'impression du bulletin de vote sont rangés dans une chemise à sangles revêtue des mentions suivantes :

- le nom du parti politique ou le nom du regroupement de partis politiques ou la mention «indépendants» ;
- la circonscription électorale.

Le président de la CENI rappelle aux partis politiques, regroupements de partis politiques légalement constitués et groupes de candidats indépendants, que les listes de candidats doivent respecter, dans l'ensemble, la parité homme-femme et qu'aucun dossier incomplet ne sera accepté.

Un récépissé provisoire est délivré contre l'enregistrement du dossier à la CENI.

Après enregistrement des dossiers à la CENI et les vérifications administratives par le Ministère en charge de l'Administration territoriale, les dossiers sont transmis à la Cour Constitutionnelle qui publie la liste des candidats au plus tard vingt-cinq (25) jours avant la date du scrutin.

Dans les vingt-quatre heures (24h) qui suivent l'acceptation de la liste de candidature d'un parti politique ou d'un regroupement de partis politiques ou d'un groupe de candidats indépendants, le candidat en tête de liste verse au Trésor Public un cautionnement dont le montant est fixé par décret en conseil des Ministres. Un récépissé définitif est délivré par la CENI sur présentation de la quittance de cautionnement. Le non versement du cautionnement entraîne l'annulation de la candidature.

Pour toute information complémentaire, s'adresser au Secrétariat de la CENI sise au Boulevard Eyadéma - Cité OUA. Téléphone : 22 53 81 00.

Fait à Lomé, le 10<sup>th</sup> NOV 2018  
Le Président  
Prof. Kodjona KADANGA

Boulevard Eyadéma - Cité OUA, B.P. 7000 Lomé - Togo - Tel : 22 53 81 00 - Email : cenitogolome@gmail.com

## Législatives du 20 décembre 2018 :

# La bataille s'annonce rude entre ANC - PNP

C'est déjà parti. Plus rien ne va empêcher la tenue des législatives du 20 décembre prochain au Togo. Longtemps attendues, les législatives prochaines seront des élections de grandes retombées pour le Togo. Dans les États-majors des différents partis qui composent le landerneau politique de notre pays, on s'active pour s'accorder autour de ceux qui pourront être porteurs de bonheur partout sur le territoire. Mais derrière la date du 20 décembre, se cache quelque chose de très important : la posture dans laquelle vont se retrouver les grands challengers politiques du pays.

Il s'agira pour certains partis de la C14 comme l'ANC de Fabre, de prouver aux yeux du monde qu'il est le véritable capitaine à bord du



Jean-Pierre Fabre (ANC)



Salifou Atchadam Tikpi (PNP)

bateau de la coalition.

Au PNP de Tikpi Atchadam, on s'active à démontrer à ceux qui ont toujours pensé que le parti des rouges n'est bon que pour la rue qu'on a de la matière à faire valoir en terme de popularité et d'encrage sur le terrain. Le PNP qui croit être

aujourd'hui, le joker venu pour ravir la vedette au grand Chef de file de l'opposition entend se faire entendre à travers un score qui dictera sa force aussi bien au Togo que partout ailleurs. Dans ce schéma réel qui ne dit pas son nom, il faut aller vite comprendre que s'il est

possible d'aller en liste commune à la C14, il va, cependant, et cela est clair, être difficile de pouvoir définir à la fin qui est le vrai champion au rang de l'opposition.

En clair, la bataille s'annonce très dure entre le PNP et l'ANC. Les observateurs eux attendent de voir au bout des

urnes qui aura la couronne du patronat au sein de la C14 quand on sait que l'ANC par rapport à sa position de chef de file ne cesse d'abuser et de piétiner parfois sur les intérêts de ses compagnons de lutte.

Equation difficile aussi à résoudre au niveau de la majorité, le parti présidentiel qui ne voudra pas perdre la main. Dans l'ensemble, la tâche ne sera facile à aucune formation politique et tout porte à croire que les lendemains des législatives prochaines offriront un nouvel élan pour le Togo qui désormais se lancera dans une démocratie réelle où, les uns et les autres sauront donner le respect dû à qui de droit. Nous attendons de voir.

**Tchagnao**

## Réformes constitutionnelles et institutionnelles au Togo :

# Le gouvernement veut aller au plus vite

Réuni en conseil des ministres vendredi, 24 heures après avoir décidé de la convocation du corps électoral pour les élections législatives du 20 décembre prochain, le gouvernement a adopté un nouveau projet de loi portant modification de la constitution en ses articles 59, 60 et 100, relatifs notamment à la limitation du mandat présidentiel, au mode de scrutin uninominal à deux et la composition de la Cour constitutionnelle. Selon le communiqué ayant sanctionné le conseil des ministres, le nouvel article 59 fixe le Président de la République sera désormais élu pour 5 ans renouvelable une seule fois. En ce qui concerne l'article 60, il est prévu l'élection de la plus haute fonction de l'État au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours.

Pour ce qui est de l'article 100, il limite le nombre de mandats constitutionnels à 6 ans renouvelable une seule fois. Plus explicitement, le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) pourra désigner des candidats en



Selom Komi Klassou, Chef du Gouvernement

qualité des membres de la Cour constitutionnelle.

Le communiqué du conseil des ministres précise également que cette révision constitutionnelle respecte l'esprit et la lettre de la feuille de route de la CEDEAO.

Cette décision du gouvernement d'adopter un projet de révision constitutionnelle fait appel à sa volonté d'opérer les réformes avant les joutes électorales. Il nous en souvient qu'en septembre 2017, le gouvernement avait introduit au parlement un avant-projet de loi portant pour la révision constitution-

nelle en prenant en compte les articles liés à la limitation du mandat présidentiel et du scrutin à deux tours. Cet avant-projet de loi n'a pas pu être voté à cause des divergences de vue à l'assemblée nationale entre pouvoir et opposition.

Le quorum n'ayant pas été atteint, la majorité à elle seule ne pouvait pas avaliser cette loi restée en suspens.

Ce nouveau projet de loi adopté en conseil des ministres, rappelle que le Sommet de la CEDEAO a préconisé que les réformes constitutionnelles et institutionnelles se

fassent par voie législative et à défaut, par référendum. Si cette décision est perçue dans l'opinion comme une issue pour opérer les réformes avant les élections, dans paysage politique, des réactions ne se sont pas faites attendre.

La C14 pense qu'en prenant cette décision d'adopter un projet de loi sur les réfor-

mes et qui sera déposé sur la table de l'hémicycle pour vote, le gouvernement est déterminé à aller aux élections dans des conditions peu reluisantes. Ici, il est question de prendre ses responsabilités pour aller aux élections dans le respect de la feuille de route de la CEDEAO.

**Tchagnao**

COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE (CENI)

N° 028 /2018/P/CENI

**COMMUNIQUE DE LA CENI**

Le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) porte à la connaissance de la population togolaise en âge de voter qu'une prorogation exceptionnelle du recensement électoral est prévue du 16 au 18 novembre 2018 sur toute l'étendue du territoire national.

Les heures d'ouverture et de clôture des centres de recensement sont de 07 heures à 17 h00.

En conséquence, il invite tous les citoyens togolais, ayant 18 ans et plus et n'ayant pas encore leur carte d'électeur, à accomplir cet acte citoyen et civique.

Le Président de la CENI compte sur le patriotisme, l'engagement et la mobilisation de tous pour la réussite de cette opération exceptionnelle.

Fait à Lomé, le 11-0-NOV-2018

Le Président  
Prof. Kodjana KADANGA

## POLITIQUE

**Malgré le rappel à l'ordre de la facilitation :**

# La C14 se durcit dans sa posture de contestataire

Judi dernier en conseil des ministres, le gouvernement a réitéré sa volonté en tenant compte de la feuille de route de la CEDEAO de convoquer le corps électoral le 20 décembre prochain. Les autorités togolaises ont annoncé également les conditions à remplir pour ceux qui désirent postuler pour être député.



Des leaders de la C14 dans la rue

Dans les états-majors de certains partis politiques, on s'active pour avoir droit au chapitre et être représentatif au sein de l'assemblée nationale dans le compte de la prochaine législature. En revanche dans les couloirs de

la C14, on reste toujours sceptique à propos de cette date indiquée par la CEDEAO en brandissant l'étendard de menaces.

La coordinatrice de ce regroupement de partis poli-

tiques est la première à réagir en estimant que la C14 arrêtera le processus électoral en cours. Pour Brigitte Kafui Adjamagbo-Johnson, "ces élections n'auront pas lieu" sans la C14.

Selon la Présidente de la CDPA, "rien ne justifie la décision prise par le gouvernement togolais en conseil des ministres ce jeudi, de convoquer le corps électoral pour des élections législatives le 20 décembre prochain".

Même son de cloche pour Jean-Pierre Fabre qui sous-estime ce décret du conseil des ministres. Pour le chef de file de l'opposition, "le gouvernement s'amuse" en se demandant si c'est "des élections pour une sortie de crise ou des élections normales?". Selon lui, en appuyant sur l'accélérateur, le gouver-

nement est en de tenir des élections unilatérales.

Ces réactions des leaders de l'opposition après la décision du gouvernement de convoquer le corps électoral pour le 20 décembre prochain amènent à se demander si l'opposition pense boycotter ses élections en maintenant ses représentants au sein de la CENI ?

La CEDEAO est formelle sur la date du 20 décembre et le gouvernement n'a fait qu'entériner ce que la feuille de route indique aux acteurs politiques.

**Nouvelle Opinion**

**Renouvellement en vue des députés à l'assemblée :**

# La CENI lance un appel à candidature

Dans les perspectives des élections législatives du 20 décembre prochain, la CENI a lancé jeudi dernier, un appel à candidatures à l'endroit des partis, des regroupements de partis politiques et des candidats indépendants.



Prof Kodjona Kadanga, président de la CENI

Le communiqué signé par le Prof Kodjona Kadanga président de cette institution précise que, le dépôt des dossiers de candidatures commence le 09 novembre 2018 à 07 heures et

prend fin le 14 novembre 2018 à minuit.

L'appel à candidature ainsi lancé, les dossiers, selon le communiqué, sont reçus au siège de l'institution les jours ouvrables de 7h à 17h30.

La commission rappelle qu'est éligible, conformément au Code électoral, "tout Togolais de naissance, âgé de 25 ans révolus à la date des élections et inscrit sur une liste électorale, sachant lire et écrire en langue officielle". La

note précise toutefois que le candidat "ne doit pas être frappé d'inéligibilité ou se trouver dans une situation d'incompatibilité". Toutes les informations complémentaires sont à retrouver sur le site officiel de la commission.

En rappel, les frais de candidatures sont fixés à 100 000 FCFA par candidat et à moitié, soit 50 000 FCFA, pour les candidatures féminines. La campagne électorale elle, sera ouverte le mardi 04 décembre à minuit et s'achèvera le mardi 18 décembre à 23h59.

La Rédaction

**Pour une campagne équitable et aisée :**

# 1,5 milliard FCFA pour accompagner les partis politiques engagés aux prochaines législatives

Les législatives du 20 décembre prochain arrivent à grandes enjambées. Le gouvernement, en conseil des ministres de jeudi dernier l'a réitéré avec la volonté d'organiser cette élection dans un climat de paix et de cohésion sociale. A cet effet, les partis et les groupes de candidats indépendants pour cette échéance électorale bénéficieront d'un financement de l'État. On se souvient qu'en 2015, les candidats avaient chacun bénéficié d'un financement public de 72 millions fca pour rendre équitable et aisé la campagne.



Le Gouvernement en conseil des ministres (Photo archives)

à accompagner ces élections. Une enveloppe de 1,5 milliard de F CFA sera débloquée et partagée entre les différents partis engagés dans la course.

Cette décision, nous a confirmé une source proche du gouvernement, sera entérinée par un décret dans les prochains jours.

En Conseil des ministres jeudi 8 novembre 2018, le gouvernement prenait un décret convoquant le corps électoral et annonçait le montant de la caution pour les législatives prochaines qui sont fixées à 100 000 F pour les candidatures masculines et à 50 000 F pour celles féminines. Le moment est désormais opportun pour tous les Togolais qui le désirent, de se positionner pour une relance meilleure et équitable dans le pays.

A partir de cet instant, il est clair que rien ne peut arrêter "le train de Bawara".

**Nouvelle Opinion**

## Nouvelle OPINION

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyse et de publicité  
Récépissé n°0149/14/03/01/HAAC  
Siège: Adidoadin, PAvée prolongé,  
2ème carré après Pharmacie  
Le Galien

**Directeur de Publication:**

El Hadj TCHAGNAO Arimiyao  
Cel:91 36 37 55  
jeantchagnao@yahoo.fr

**Secrétariat de la Rédaction:**

Agbékponou Junior

**Rédacteurs :**

Tchagnao  
El Hadj Arimiyao  
Agbékponou Junior  
Ramzad  
Maroine Tchagnao  
Dalikou Lynda A.

**Imprimerie:**

Direct Sprint

**Tirage :**

2.000 exemplaires

## Lutte contre la fraude douanière :

# L'AFRITAC de l'ouest et la CNUCED engagés à éradiquer le mal

La synergie entre les administrations fiscales reste aujourd'hui un levier important pour lutter efficacement contre la fraude de la valeur en douane. Ce qui a permis à l'Office Togolais des Recettes (OTR) à travers ses différentes réformes de réduire fortement les doublons administratifs, de mutualiser les systèmes de prévention et de gestion de risque et d'atteindre des taux de performance très satisfaisants.



La table à l'ouverture des travaux

Pour maintenir ce cap, les premiers responsables de cet office ne cessent de multiplier de grandes rencontres pouvant leur apporter un plus. C'est dans cette logique que les pays membres de l'AFRITAC et des experts de la CNUCED ont eu à participer du 5 au 9 novembre à la grande rencontre initiée par le Centre Régional d'Assistance Technique du Fonds monétaire international pour l'Afrique de l'Ouest (AFRITAC). Placée sous le thème : " lutter avec effica-

cité contre la fraude à la valeur en douane ", cette rencontre a regroupé une trentaine de participants venus des dix pays membres de l'AFRITAC de l'ouest.

On notait la présence à l'ouverture, du Commissaire Général de l'OTR Kodzo Adédzé qui avait à ses côtés Kossi Tofio, Directeur de Cabinet du ministère de l'économie et des finances, représentant son ministre de tutelle, Monia Chobel Ayali, expert du CNUCED, Jules Japsob, repré-

sentant-résident du FMI et d'autres experts en douanes venus des 10 pays membres de l'AFRITAC de l'Ouest.

Ce séminaire de cinq jours a permis à tout un chacun de partager les défis auxquels font face, les pays membres, et d'acquérir d'autres savoirs indispensables pour une meilleure maîtrise des recettes liées à l'application de la valeur transactionnelle des marchandises dédouanées. Aussi, à travers cette même rencontre, les membres ont eu

à tirer des enseignements sur les principes de l'accord de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui réglementent la valeur transactionnelle et les méthodes de substitution ; le dispositif et les outils pertinents, répondant aux normes internationales et les mesures pratiques et fonctionnelles permettant de lutter efficacement contre la fraude à la valeur en douane.

Avant que le directeur de cabinet du ministère de l'économie et des finances ne plante le décor de ces travaux, il a tout d'abord salué la qualité des relations entre le Togo et le FMI tout en rappelant l'accord avec le projet de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) du FMI, d'un coût globale de 241,5 millions de Dollars en trois (3) ans qui vise à appuyer les réformes économiques et financières.

Il a par la suite remercié les initiateurs de cette grande rencontre qui apportera un plus à chaque administration doua-

nière.

Pour lui, le choix du thème et les sujets qui ont été abordés lors de cette rencontre aideront les pays de la région de l'AFRITAC et les administrations douanières, à faire un bond vers une plus grande maîtrise de l'application et du contrôle de la valeur en douane indispensables pour accroître et sécuriser les recettes des budgets des pays de l'AFRITAC de l'Ouest.

Comme rappel, il faut souligner au passage que l'AFRITAC de l'Ouest est un des dix Centres régionaux d'assistance technique du FMI issus du partenariat entre ce dernier, les pays membres et les partenaires au développement.

Son objectif est de renforcer les capacités institutionnelles et humaines pour la conception et la mise œuvre des politiques macroéconomiques et financières saines pouvant soutenir la croissance et contribuer à la réduction de la pauvreté.

Junior

## Performance remarquable du Togo au MCC:

# Nécessité de poursuivre les actions engagées

Lentement mais sûrement, le Togo à travers ces réformes entreprises ces dernières années, se fait remarquer sur le plan international. Après les performances réalisées dans les classements Doing Business de la Banque Mondiale, notre pays le Togo continue de réitérer d'autres exploits au niveau du Millenium Challenge Account où il se classe deuxième pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). C'est dire aujourd'hui que des efforts ont été faits à certain niveau et continueront par se faire pour que le Togo puisse maintenir ce cap afin d'être éligible au Compact qui est le programme le plus consistant du Millenium Challenge Corporation (MCC) et qui le fera bénéficier plusieurs centaines de millions de dollars.

C'est l'un des souhaits qui a été réitéré le vendredi 9 novembre 2018 lors de la présentation de la carte des scores 2019 du Togo par Stanislas Baba, coordonnateur



Stanislas Baba, Coordonnateur MCA-Togo

national de la Cellule du Millenium Challenge Account (MCA-Togo).

Quatre-vingt (80) pays étaient en lice pour ce classement. De façon explicite, le Togo a validé quatorze indicateurs. Soit deux (2) de plus que l'année passée et neuf (9) indicateurs depuis la mise sur pied il y a cinq (5) ans de la Cellule Millenium Challenge Account (MCA). Pour ce classement, il faut dire que trois catégories d'indicateurs à savoir la bonne gouvernance, la liberté économique et l'investissement dans le capital

humain étaient retenues.

Ces trois catégories d'indicateurs ont pris en compte la maîtrise économique, la liberté d'informations et droit politique, les libertés civiles ainsi que l'Etat de droit. Pour ce qui concerne la liberté économique considérée comme deuxième indicateur, le Togo, grâce à ses efforts, est arrivé à favoriser la qualité de la réglementation, la politique commerciale, le genre dans l'économie et l'inflation.

Aussi, l'investissement dans le capital humain reste un indicateur dans lequel beaucoup

de progrès ont été réalisés en tenant compte de tout ce qui a été fait dans le domaine de la santé, de l'éducation primaire et dans la protection des ressources naturelles.

Rappelons qu'en 2014, 5 indicateurs ont été validés sur 20, en 2015 on note 7, 10 pour 2016, 12 pour 2017 enfin en 2018, 14 indicateurs validés malgré la situation sociopolitique instable du pays depuis le 19 août 2017.

Il faut dire qu'avec ce progrès du Togo, le gouvernement, les acteurs économiques et les communicateurs ont beaucoup apporté leur contribution pour se conformer à différentes réformes entreprises depuis un moment par le gouvernement. C'est dire que chaque partie a eu à manifester sa volonté dans la poursuite des réformes sur tous les plans. Pour ce faire, le ministre Stanislas Bamouni Baba s'est estimé heureux de ce résultat du Togo mais souhaite davantage et invite chacun à rester vigilant surtout en ces temps où le pays est dans un processus

électoral. Pour lui, les indicateurs politiques comptent beaucoup pour les résultats futurs du MCC-Togo.

Il a invité le gouvernement et les acteurs politiques à ne pas perdre de vue le fait qu'on ne donne jamais de Compact aux pays où les élections n'ont pas réussi. Pour ce processus électoral qui est en cours, le ministre-conseiller se dit confiant de son aboutissement avec l'aide de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) qui ne cesse d'abattre un travail de qualité pour que ce climat de paix dont a fait preuve le pays depuis des années puisse régner. Pour les perspectives à venir, l'urgence aujourd'hui pour la cellule c'est la bonne gouvernance.

Pour elle, il faut poursuivre les actions engagées pour la lutte contre la corruption, élaborer et adopter la loi relative à la lutte contre la corruption. L'essentiel n'est pas de prendre des textes, mais c'est de les appliquer.

Agbe

## ACTUALITÉ

### Lutte contre la corruption :

# ANCE-Togo et ses partenaires outillent les acteurs

De nos jours avec les maux de la corruption que rencontre bon nombre de pays au monde, les Etats se mobilisent pour freiner le désastre au plan économique et social. C'est dans cette dynamique qu'au niveau de l'Afrique et particulièrement au Togo des initiatives ont été prises par certains ONGs et organisations.



Photo de famille

C'est le cas de l'Alliance Nationale des Consommateurs de l'Environnement au Togo (ANCE-Togo) qui depuis un moment ne cesse de poursuivre des actions allant dans la lutte contre la corruption. Après plusieurs rencontres sur la corruption, elle a une fois de plus organisé la semaine dernière à Lomé une session nationale de renforcement des capacités des acteurs sur les instruments internationaux et les bonnes pratiques de lutte contre la

corruption.

Appuyée par le PNUD et la Délégation de l'Union européenne au Togo (UE), ce séminaire a enregistré la participation d'une trentaine d'acteurs de bonne gouvernance économique, de secteurs public et privé ainsi que de la société civile.

Chaque année, 1000 milliards de dollars sont versés en pots-de-vin tandis que 2600 milliards de dollars, soit plus de 5% du PIB mondial, sont détournés. Le programme des Nations Unies pour le Développement

(PNUD) estime que, dans les pays en développement, le montant des fonds soustraits de leur destination par la corruption est 10 fois plus élevé que celui de l'aide publique au développement.

C'est pour freiner cet état de chose que l'ANCE-Togo a initié cette rencontre afin de renforcer la capacité de chaque acteur à travers une meilleure connaissance des textes nationaux, des instruments juridiques internationaux et de bonnes pratiques en matière de prévention et de lutte contre la corruption

et les infractions assimilées.

Des échanges d'expériences et des outils standardisés, des techniques et approches dans la lutte contre la corruption ont été engagés au cours de ce séminaire. Ce qui a permis d'équiper les Organisations de la Société Civile (OSC) des bonnes pratiques innovantes de lutte contre la corruption et de renforcer les synergies, les interactions et les partenariats entre acteurs. Notons qu'à la de cette rencontre, une feuille de route devant ouvrir la voie à des alliances stratégiques entre les différents acteurs contre le fléau de la corruption et des infractions assimilées est a été élaborée.

Pour Fabrice Ebeh l'idée c'est d'aider le gouvernement à atteindre l'objectif 16.5 des ODD qui vise à réduire nettement la corruption et la pratique des pots

de vin sous toutes leurs formes. Il a estimé qu'aucun pays ne pourra atteindre les Objectifs de Développement Durables (ODD) sans combattre efficacement la corruption et les infractions assimilées. Pour le représentant résident adjoint du PNUD au Togo, Mactar Fall, la corruption et les actes assimilés sont des défis planétaires qui interpellent toutes les nations du monde à unir leurs efforts pour les prévenir et les combattre efficacement.

La corruption détourne les ressources destinées au développement et entrave ainsi l'accès des populations à des services essentiels tels que les soins de santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement. " Elle décourage les investisseurs et les partenaires étrangers à s'impliquer dans le développement du pays " a-t-il ajouté.

Elom

### Dialogue politique au Mali:

# Soumaïla Cissé refuse de rencontrer Boubèye Maïga

Des concertations politiques se tiennent au Mali, notamment autour des problèmes sociaux, politiques, et du nouveau projet de découpage administratif. Après une rencontre en début de semaine avec des partis de la majorité, ce samedi 10 novembre, le Premier ministre a rencontré deux opposants, candidats à la dernière présidentielle. Mais le chef de l'opposition, Soumaïla Cissé, lui, a décliné la proposition.



Soumaïla Cissé

En déclinant la rencontre avec le Premier ministre malien, Soumaïla Cissé, chef de file de l'opposition et candidat malheureux au second tour de la dernière présidentielle, avance une principale raison.

Pour lui, tout dialogue politique au Mali doit être d'abord focalisé sur la question de la légitimité des institutions, notamment la première, c'est-à-dire le

président de la République. En clair, Soumaïla Cissé ne reconnaît toujours pas la réélection du président Keïta.

En revanche, outre les partis de la majorité, c'est avec chaleur que d'autres opposants maliens, ex-candidats à la présidentielle, ont reçu le Premier ministre. C'est le cas de Choguel Maïga, du général Moussa Sinko Coulibaly ou encore de Maître Mountaga Tall. Ce dernier explique : " Nous l'avons reçu pour faire

passer un message. Il faut sortir de la crise, un dialogue inclusif où tout le monde aura sa place. "

De son côté, à ses interlocuteurs, Soumeylou Boubèye Maïga a livré plusieurs messages. " Après l'élection présidentielle, il faut se tourner vers l'avenir ", estime-t-il. Le Premier ministre entreprend donc une démarche d'écoute sur plusieurs sujets. Telle que la conférence sociale prévue au mois de janvier à Bamako, ou la réorganisa-

tion administrative encore appelé le " nouveau découpage territorial ". Source : Rfi.fr

**TOTO PATRICK & SENTIMENTAL GANG**  
**EN CONCERT LIVE**  
 INSTITUT FRANÇAIS DU TOGO  
**SAMEDI 24 NOV | 20H00**  
 CÉLÉBRITÉS INVITÉES  
**KING MENSAB DAVID TAYORAU**

ENTRÉE  
 • JOUR J : 3000FCFA  
 • PRÉSENTIEL : 5000FCFA POUR 2  
 • ABONNÉS DE L'INSTITUT FRANÇAIS : 2000FCFA

## Optimiser la valorisation des productions locales :

# SOGEA SATOM offre un bâtiment polyvalent à l'ONG Mac Maël Agri

Dans ses diverses actions de développement au bénéfice des communautés locales, le géant français des bâtiments et travaux publics, Sogea Satom, a cette fois-ci choisi Noépé, plus précisément le village Kodjokopé (préfecture de l'Avé), pour encourager les populations rurales et soutenir la main d'œuvre locale. A travers sa fondation ISSA (Initiatives SOGEA SATOM pour l'Afrique), l'entreprise a offert un bâtiment polyvalent à l'ONG Mac Maël Agri. La cérémonie d'inauguration de ce bâtiment s'est déroulée le 09 novembre dernier en présence de diverses personnalités dont des chefs traditionnels, le Ministre Léopold Gnininvi et Pacôme Adjourouvi, Conseiller du chef de l'Etat.

Elle vient de prouver de nouveau qu'elle est véritablement au service du développement économique et social des territoires africains et des communautés locales. En effet, la fondation ISSA, également soucieuse de l'optimisation de la valorisation des productions locales, a doté Noépé d'un bâtiment polyvalent. Et c'est l'ONG Mac Maël Agri qui a l'honneur d'abriter ce bâtiment.

" Le bâtiment que nous inaugurons aujourd'hui a été l'initiative de l'ONG Mac Maël Agri qui a sollicité l'appui de l'ISSA. Ce financement va permettre à l'ONG Mac Maël Agri de mettre en œuvre de manière durable et formelle sa politique de transformation des produits agricoles. En effet, la transformation des matières premières ou produits agricoles bruts est une nécessité pour créer une valeur ajoutée importante aux ressources déjà produites en Afrique, mais dont elle profite malheureusement trop peu. Les produits ne sont pas suffisamment créateurs de ressources.

C'est la transformation des produits qui apporte une vraie valeur ajoutée. L'objectif de ce projet est d'optimiser la valorisation des productions locales et contribuer ainsi au développement économique de la région tout



en offrant des services nouveaux aux populations locales ", a indiqué Pierre-Etienne Latour, Directeur général de SOGEA SATOM Togo. " Le projet ISSA ne saurait aboutir sans l'implication à divers degrés de ses collaborateurs. Je les remercie chaleureusement, spécialement ceux qui ont œuvré à la concrétisation de cet ouvrage que nous inaugurons aujourd'hui. Un sociologue français a relevé que l'agriculture ne sert plus qu'à nourrir les populations, mais à produire les devises. Ceci illustre qu'au-delà des simples productions brutes qu'on peut faire partout, il y a tout un éventail de possibilités pour fonder une activité solide et génératrice de revenus pour les populations locales. ", a-t-il ajouté.

Après avoir fait l'historique du centre et rappelé leurs réalisations et projets futurs, Michel Atayi, président de l'ONG Mac Maël Agri a présenté le bâtiment polyvalent mis à leur disposition par la fondation ISSA. " C'est un bâtiment qui compte trois espaces : l'accueil, l'espace matériels et récoltes, et la salle de transformation qui est le noyau ", a-t-il affirmé. " Il s'agira notamment d'augmenter les revenus agricoles. Ce centre deviendra une ferme-école pour former les jeunes. C'est notre projet pour l'année prochaine ", a laissé entendre Michel Atayi. " Je remercie très sincèrement la fondation ISSA pour avoir cru en nous. Les populations de Noépé sont reconnaissantes pour ce joyau qui est désormais le leur et qui contribuera forcément à créer de la valeur ajoutée ", a affirmé le président de l'ONG Mac

Maël Agri.

Le représentant du ministre de l'Agriculture à cette cérémonie n'a pas manqué de témoigner la gratitude et les félicitations du ministère à l'ONG et à la fondation ISSA. " J'ai vu ce qui a commencé par se faire ici. Nous devons féliciter l'initiateur de cette ONG. Nous avons des ressources et des potentialités. Mais comment nous les valorisons ? Si des initiatives de ce genre sont prises de manière à valoriser les ressources, nous ne pouvons qu'en être fiers. Je me dois de nous dire que les populations de cette zone sont des populations laborieuses. Mais nous constatons de plus en plus que les jeunes délaissent la terre pour de petits métiers. Nous disons merci du fond du cœur à l'initiateur. Il ne s'agit plus de produire pour se nourrir, mais produire pour générer des revenus, pour créer des emplois.

A partir de cet instant, je peux dire que le ministère de l'Agriculture est prêt à accompagner cette initiative pour que très rapidement, de réelles transformations s'amorcent ici. Je me mets entièrement à la disposition de Mac Maël Agri pour que ce bâtiment polyvalent soit une source d'inspiration pour d'autres personnes, afin de créer de la richesse sur place ", a fait savoir Daniel Kudzo Gligbe, Directeur régional de l'agriculture.

Pour sa part, le préfet de l'Avé a relevé que cette action est destinée à développer et soutenir davantage l'économie du Togo. " Le choix est porté sur Noépé pour abriter ce bâtiment est un signe de dignité et de recon-



naissance de l'ensemble des partenaires de ce projet, et l'engagement de son promoteur aux valeurs humaines des populations de l'Avé. Le présent projet améliorera le quotidien de ceux qui se battent en faveur de nos populations à la base. Je remercie les partenaires pour leurs soutiens présent et futur ", a exprimé Kossi Awu.

La cérémonie d'inauguration a été couplée d'une visite guidée du bâtiment. Pacôme Adjourouvi, conseiller du chef de l'Etat, a également remercié la fondation ISSA pour l'initiative et a félicité l'ONG Mac Maël Agri pour ses efforts en faveur de la promotion de la main d'œuvre locale.

ISSA est un dispositif mis en place par l'entreprise pour soutenir les initiatives locales auprès des populations. La fondation intervient dans l'entrepreneuriat rural, l'éducation, la santé, l'énergie, la

nutrition, l'environnement, etc. Depuis 2007, elle a permis de financer plus de 200 projets dans 23 pays africains dans lesquels opère Sogea Satom, pour un total investissement de plus de 4 millions d'euros. " Le but de la fondation n'est pas simplement d'apporter une aide financière, mais aussi de permettre aux populations de créer un outil permettant de développer une activité économique pérenne. Bref, ne pas donner du poisson, mais de donner les moyens de pêcher. ", a déclaré le Directeur général de Sogea Satom Togo.

Installée fin 2013 à Noépé, l'ONG Mac Maël Agri est spécialisée dans le domaine de l'agriculture. Elle compte améliorer les rendements de l'association franco-togolaise regroupant des agriculteurs togolais de Noépé pour structurer la culture agro-maraîchère, introduire une petite mécanisation et faire participer les femmes.

**OTR**  
OFFICE TOGOLAIS DE RÉGULATION DES PRIX

**LES PRIX BAISSENT**

Les carnets de factures normalisés avec TVA / sans TVA

**3000-FCFA 1 500 FCFA**

La planche de vignettes

**10-000-FCFA 2 700 FCFA**

FEDERER POUR BATIR  
www.otr.tg

Annonce

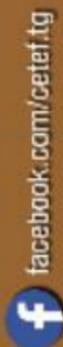
23 Nov. 15<sup>ème</sup> Foire Internationale de LOME  
10 Déc. 2018

Foire de toutes les opportunités

DE 1000 EXPOSANTS  
300 000 VISITEURS

THÈME: CHAÎNE DE VALEUR,  
VECTEUR DE PROGRÈS ÉCONOMIQUE

CENTRE TOGOLAIS DES EXPOSITIONS ET FOIRES DE LOMÉ BP: 10056 Lomé - Togo Tél: (00228) 99 64 40 01 / 90 31 76 37



facebook.com/cetef.tg



twitter.com/ceteflome



instagram.com/ceteflome



www.cetef.tg

#TGFIL15

